

## Élaboration du Schéma Régional des Carrières de la région Occitanie

Réunion du comité de pilotage - 23 septembre 2019

15h00 - 17h00

### Synthèse des échanges

#### **Participants :**

Représentants du Maître d'ouvrage (Préfecture, DREAL) et des services de l'Etat :

- Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie,
- Frédéric LASNIER-LACHAISE, Préfecture de la région Occitanie
- Cyril PORTALEZ - DREAL Occitanie, directeur régional adjoint,
- Pascal DAGRAS - DREAL Occitanie, directeur des risques industriels,
- Philippe CHARTIER - DREAL Occitanie / DRI, responsable département sol, sous-sol, éoliennes,
- Thierry ROUSSET - DREAL Occitanie / DRI/ DSSSE, chargé de mission,
- Guillaume CHANTELAUVE, DREAL Occitanie / UID 81-12,
- Yann DEFFIN, DREAL Occitanie / DEC,
- Stéphanie FOURCADE, CERC Occitanie,
- Michel BLANC DREAL Occitanie / DE
- Henri PELLIET, DREAL Occitanie / DA / DSPO
- Sandrine BENGOUA, ARS Occitanie,
- Yvain BENZENET, Agence Française pour la Biodiversité,
- Paul BOUCHOU, Agence Française pour la Biodiversité,
- Ariane BLUM, BRGM
- Isabelle BOUROULLEC, BRGM Occitanie,
- Elisabeth LE GOFF, BRGM Occitanie,
- Claire RAMETTE-BRISSART, DDT de Haute-Garonne,
- Nathalie FROPIER, DDT de Haute-Garonne / SEEF,

- *Jean-Paul RIERA, DDT de l'Ariège,*

*Représentants du Conseil régional, des collectivités territoriales de la région, de leurs établissements publics ou de leurs groupements :*

- *Julie BLANC, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales,*
- *Laurent COURNAULT, Parc naturel régional Haut-Languedoc,*
- *Virginie COUSTEL, Conseil départemental de Haute-Garonne*
- *Cyril DELPORTE, Conseil départemental du Lot*
- *Baptiste LAURENT, PETR Sud Toulousain*
- *Benoit MARTY, PETR Pays Sud Toulousain*
- *Simon MOULINES, Région Occitanie*
- *Philippe MURO, Conseil départemental de l'Ariège*

*Représentants des professionnels :*

- *Florence AUGERE, CAPEB Occitanie,*
- *Laurent BAQUE, Direction territoriale Sud-Ouest de Voies Navigables de France,*
- *Bruno BRICHE, Fédération de l'Industrie du Béton,*
- *Fabrice CHARPENTIER, UNICEM Midi-Pyrénées,*
- *Sébastien CORNU, SNIP (Syndicat national des industries du plâtre),*
- *Philippe D'AGIER, MIF Minéraux Industriels France,*
- *Blandine DE RAUGLAUDRE, FEDEREC,*
- *Jean Christophe FAUCHADOUR, Syndicat Français de l'Industrie Cimentière,*
- *Emmanuel FAURE, UNICEM Languedoc-Roussillon,*
- *Thierry GARCIA, SNCF Réseau Occitanie,*
- *Mathieu GAVENS, CNATP Occitanie,*
- *Philippe GOUZE, UNICEM Midi-Pyrénées,*
- *Nicolas LAPORTE, UNICEM Midi-Pyrénées,*
- *Yanick LASICA, Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche,*
- *Jean-Bernard LAUZE, UNICEM Languedoc-Roussillon,*
- *Diana ROUSSELOT, MIF Minéraux Industriels France,*

*Personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, des représentants d'associations de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :*

- *Michel BAKALOWICZ, CSRPN,*
- *Jean-Baptiste BAUDIN, Agence d'urbanisme Toulouse aire métropolitaine AUAT,*
- *Pierre COLIN, Chambre régionale d'agriculture,*
- *Jerôme DAO, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,*
- *Henri DELRIEU, FNE Midi-Pyrénées,*
- *Charles GERS, CRSPN,*
- *Michèle JUND, Nature en Occitanie,*

- *Philippe LABAUME, URCAUE OCCITANIE,*
- *Pauline PAGE, Agence d'urbanisme Toulouse aire métropolitaine AUAT,*
- *Suzanne SOUBRENIE-BORDET, OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS,*
- *Hichem TACHRIFT, Syndicat des nappes souterraines du Roussillon,*
- *Estelle GUILE, ORDECO,*

*Représentants de l'AMO :*

- *Maud BALESTRAT, ECTARE,*
- *Julie BETTIOL, ECTARE,*
- *Virginie BRAGIGAND, GIRUS,*
- *France DAUPRAS, MC2,*
- *Sylvie IRIS, MC2,*
- *Sandrine MURZILLI, GIRUS,*
- *Fabien SENEGES, ECTARE,*

**Excusés :**

- *Amandine COUREAU, Fédération des SCOT,*
- *Roland DELZERS, CAPEB Occitanie,*
- *Philippe DOUTREMEPUICH, Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité de l'Hérault,*
- *Arnaud GAUJARD, Fédération régionale des chasseurs d'Occitanie,*
- *Michel WEILL, Conseil Départemental du Tarn et Garonne,*
- *Dominique COLIN, Directeur de la Délégation de Montpellier – Agence de l'eau RMC,*
- *Guy ILARY, Président de l'association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées Orientales,*
- *Tatiana MAJCHRZAK, INAO,*
- *Philippe GRAMMONT, Directeur DDT du LOT,*
- *Fabien MENU, Directeur DDT du Tarn et Garonne,*
- *Christelle FRAU, PNR Pyrénées Catalanes,*
- *Yves CONSTANTIN, PNR Pyrénées Catalanes,*
- *Jean-François GALLIARD, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron*

**Ordre du jour**

- 1.** Introduction de la séance par M. le préfet de Région et M. le Directeur adjoint de la DREAL,
- 2.** Bilan des schémas départementaux des carrières et de l'état des lieux, échanges sur la thématique approvisionnement,
- 3.** Analyse des enjeux environnementaux, échanges sur la thématique,

4. Présentation des futures étapes prospectives du SRC et des modalités de travail, réflexion pour l'élaboration des scénarios d'approvisionnement et du choix du scénario de référence, échanges sur la méthodologie proposée
5. Conclusion

## **1. Introduction par M. le Préfet de Région et M. le directeur adjoint de la DREAL**

La finalité du Schéma Régional des carrières et les conditions de réalisation sont synthétisées en introduction de la séance. Il s'agit notamment de définir une stratégie d'approvisionnement en tenant compte des spécificités territoriales, d'anticiper les besoins avec une gestion économe de la ressource et de conserver le patrimoine naturel et environnemental dans une Région où les matériaux doivent répondre aux besoins de la croissance économique (+50 000 pers/an).

Les résultats du bilan des 13 schémas départementaux des carrières ainsi que de l'état des lieux/analyse des enjeux sont présentés au cours de cette réunion.

L'accent est mis sur les enjeux d'ores et déjà identifiés, parmi lesquels :

- Accélérer les alternatives au transport par route,
- Alimenter les bassins à forte consommation,
- Aller plus vite et plus loin dans l'utilisation de matériaux recyclés,
- Limiter si possible l'extraction de matériaux alluvionnaires.

## **2. Bilan des schémas départementaux des carrières et de l'état des lieux / analyse des enjeux**

### **2.1 Présentation des travaux sur l'approvisionnement**

Les chiffres clés des besoins en matériaux de carrières et des productions régionales en ressources primaires et secondaires sont présentés concernant :

- les granulats,
- les minéraux de l'industrie (MI),
- les roches ornementales et de construction (ROC).

Les sources d'information mobilisées ont été multiples et complémentaires : résultats des déclarations GEREP des exploitants, étude technico-économique de l'UNICEM, études et planifications autres (ex : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)...

Du fait de la géologie régionale, il y a une vraie différenciation à l'échelle de la région entre les secteurs de roches massives et les secteurs de roches meubles. Un objectif de réduction des granulats alluvionnaires et le fait de les réserver à des usages plus nobles étaient présents dans certains anciens SDC. Ces orientations ont été plus ou moins observées en fonction des territoires.

Les premiers travaux concernant les gisements d'intérêt nationaux et régionaux sont également présentés.

Il est rappelé que les éléments présentés constituent un état des lieux provisoire ; certaines informations concernant l'état des lieux sont encore en attente, notamment :

- Une enquête de l'ORDECO pour mieux connaître les flux de déchets du BTP au sein de la région. Les fédérations professionnelles sont sollicitées afin d'inciter leurs adhérents à répondre le plus largement possible, de façon à disposer d'un panorama le plus complet possible.

- Une étude de la filière pierre naturelle en Occitanie réalisée par les professionnels du secteur est en cours de finalisation ; elle proposera une analyse plus précise des enjeux de cette filière.

Plusieurs plateformes ont été déployées pour permettre de faciliter la concertation :

- Plateforme Alfresco pour le suivi de l'avancement des travaux, dédiée aux participants des groupes de travail : <https://travail-collaboratif.din.developpement-durable.gouv.fr/share/page/site/src-occitanie/dashboard>
- Plateforme PICTO pour permettre la consultation des documents de synthèse de l'état des lieux et d'une cartographie dynamique des enjeux environnementaux : [https://www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques/schema\\_regional\\_des\\_carrieres](https://www.picto-occitanie.fr/accueil/thematiques/schema_regional_des_carrieres)

**Les participants sont invités à faire leur retour sur les documents de travail présentés et à apporter tous les éléments qu'ils jugeront utiles pour le 23 octobre au plus tard.**

### **Temps d'échanges**

Plusieurs observations sont formulées par les participants, et sont synthétisées ci-après.

Pour les représentants de FNE Midi-Pyrénées, les orientations du futur SRC doivent s'inscrire dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Le recours aux ressources secondaires devrait être plus large et l'objectif de recyclage de 70 % des déchets du BTP devrait être atteint sans inclure le remblaiement de carrières. Le recyclage de proximité doit être mis en avant et son développement doit être envisagé.

Selon eux, certaines études montreraient que les déchets du BTP ne sont pas toujours des déchets inertes (béton non stable au contact de l'eau), ce qui pourrait entraîner des pollutions en cas de stockage au droit de nappes alluviales notamment. Il ne faut pas que cette planification soit une planification de plus sans être suivie d'effet.

Selon les représentants de l'UNICEM, beaucoup d'efforts ont été fournis de la part des rédacteurs mais le rendu final ne leur semble pas équilibré, car la notice comme le rapport ne détaillent pas assez les besoins en matériaux. Les carrières ne sont pas une plaie mais une nécessité pour répondre aux besoins.

Le chiffre de 490 carrières avancé peut être trompeur (effet du nombre), plus de la moitié produisent moins de 1000 tonnes par an. De la même façon, le département de la Haute-Garonne est qualifié de déficitaire, alors qu'il se caractérise par 87 % d'autoconsommation ; seuls 13 % des approvisionnements sont originaires de l'extérieur, probablement dans un souhait de transport de proximité. Un effort de pondération est donc demandé.

Concernant l'identification des gisements d'intérêt, la profession regrette que les granulats ne soient pas retenus, car il peut exister localement des intérêts en termes d'économie ou de satisfaction du besoin de proximité notamment. Il conviendrait d'abord valider la stratégie d'approvisionnement pour pouvoir ensuite protéger et classer les gisements d'intérêts.

Concernant les déchets inertes accueillis en remblaiement, le syndicat met en avant qu'il s'agit le plus souvent du seul exutoire possible pour des flux difficilement valorisables par d'autres modes. Il ne s'agit pas d'une mise en sécurité contrairement à ce qui peut être dit.

M. Gavens (CNATP) alerte sur les possibles travers des obligations réglementaires de prise en compte du recyclage des matériaux dans la commande publique durable : l'obligation d'inscrire la part de ressources secondaires à utiliser dans un appel d'offre pourrait évincer de fait une entreprise qui n'a pas ou plus de stock de recyclables à valoriser engendrant ainsi un problème de concurrence sur les réponses à appel d'offres. Le stock de matériaux vient des chantiers précédents, il peut donc être variable. Il souhaiterait que cette mesure ne soit pas imposée dans les marchés publics mais uniquement préconisée.

M. Cornu (SNIP) rappelle que l'industrie du plâtre a signé un engagement pour la croissance verte spécifique au recyclage du plâtre. Le syndicat note l'absence du gypse dans les gisements d'intérêt et souhaite que les carrières de gypse de la région soient mentionnées

Par ailleurs, la tenue du congrès des industries minérales à Montpellier du 2 au 4 octobre est rappelée ; chaque membre du COPIL est incité à participer pour mieux connaître ces activités.

Pour M. Colin (Chambre Régionale d'Agriculture), il est souhaitable de remettre l'agriculture à sa place. Il rappelle que l'étude de compensation agricole est obligatoire. L'agriculture subit un préjudice énorme en lien avec le dérèglement climatique, notamment sur les besoins en eau qui nécessitent des retenues d'eau et qui pourraient amener à une convention avec des carriers avec usage concerté des aménagements. La structure « épiterre » permet d'étudier les conséquences environnementales de l'agriculture. L'aspect poussière doit être développé car en Occitanie, il y a beaucoup d'agriculture de qualité, IGP etc. et la limitation de la dispersion de poussières doit faire l'objet d'un effort. Pour les retenues collinaires, si une retenue d'eau est faite à l'issue de l'exploitation d'une carrière, elle devrait pouvoir être utilisée pour l'agriculture.

Pour les représentants de FNE, le schéma ne devrait pas s'inscrire dans l'exploitation des ressources mais dans la gestion économe des ressources. On ne devrait pas parler de production ou d'exploitation, mais de « ressources potentiellement disponibles », et envisager une réduction des consommations. La traçabilité des déchets du BTP devrait également être un objectif du schéma. La question des exploitations de carrières en eau est également discutable ; l'évaporation due à la présence des plans d'eau est déjà importante et va augmenter les déficits hydriques déjà observés.

## ***2.2 Présentation des travaux sur les enjeux environnementaux***

La synthèse des travaux d'identification des enjeux environnementaux est présentée. Il est précisé en préambule que la carte qui présente les zones à enjeux biodiversité a été modifiée par rapport à celle qui avait été transmise.

Les représentants de la DREAL rappellent qu'il ne s'agit pas de remplacer le travail spécifique d'instruction qui est mené à l'occasion des demandes d'autorisation d'exploiter, mais bien de contribuer à l'analyse des enjeux et à la définition des stratégies d'approvisionnement du territoire.

### **Temps d'échanges**

M. Bakalowicz (CSRPN) s'interroge sur la prise en compte des SAGE dans les enjeux eau ; il est précisé que les zonages définis dans ce cadre sont bien pris en compte en enjeux de niveau.

Les représentants de FNE regrettent l'absence d'un bilan carbone et estiment que le rapport ne correspond qu'à une compilation des objectifs. Ils rappellent que seules les

contraintes fortes amènent des résultats, comme le montrent l'exemple de l'Ariège (en Ariège, 4 exploitants s'étaient engagés au transport sur rails et un seul l'utilise).

Il est précisé qu'une évaluation environnementale est en cours, et apportera des éléments plus précis d'évaluation notamment concernant les impacts des carrières et notamment les émissions de GES au niveau des scénarios de la phase 2.

Pour M. Bakalowicz (CSRPN), la France est en retard sur le recyclage par rapport aux autres pays européens. Il faudrait analyser les raisons de ce retard.

Les représentants de l'UNICEM s'interrogent sur la méthode retenue, et sur la transcription qui est proposée. Ils regrettent par exemple que les couleurs de classification des enjeux reprennent un dégradé de jaune à noir et n'intègrent pas de vert ; ce choix induit inconsciemment à des restrictions. Ils estiment également qu'un découpage en trois catégories suffirait amplement (catégorie « interdiction », catégorie « éléments à prendre en compte », catégorie « pas de contrainte particulière ») et rappellent qu'il ne peut pas y avoir d'opposabilité sans texte réglementaire.

Il est important pour eux de laisser les études d'impact statuer au cas par cas.

Concernant la logistique et le recours aux modes de transports alternatifs à la route, il est rappelé que tous les exploitants ne sont pas embranchés donc il faut prendre en compte le trajet pour amener les matériaux extraits à la gare et le trajet gare-dépôt. Il ne faut pas négliger ce transport routier inévitable sous prétexte qu'on aura moins d'émissions de GES. Par ailleurs, la faible compétitivité technique et économique de ces modes de transport est rappelée.

Enfin, l'UNICEM précise que la France n'est pas en retard par rapport aux autres pays européens concernant le recyclage des déchets inertes puisque 77 % des matériaux issus du BTP seraient valorisés (selon les études CERC).

Selon le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture, un bon aménagement du territoire est avant tout un aménagement fait en parfaite concertation. Pour l'évaporation de l'eau des gravières, pourquoi ne pas mettre en place des panneaux photovoltaïques flottants dans ces espaces perdus pour l'agriculture. Les carriers pourraient se positionner en investisseurs et revendre cette électricité verte à EDF.

Selon les représentants de la CAPEB, le développement du recours aux ressources secondaires est lié à la multiplication des plateformes de tri / valorisation selon un maillage territorial fin. Une contribution à l'état des lieux a été transmise à la DREAL en ce sens.

Le représentant du MIF (Minéraux Industriels de France) fait état du manque de compétitivité du fer par rapport à la route (70 % de coûts fixes (location wagons, salaires, entretien, embranchement. Rupture de charge. Sillons manquants).

M. Delporte (CD46) rappelle que certaines particularités territoriales doivent être intégrées. Ce département par exemple présente un profil géologique karstique, rendant plus complexes la connaissance des circulations des eaux. Même si les procédures des périmètres de protection sont longues à mettre en place, certaines zones d'alimentation des captages sont connues et il faudrait les intégrer dans le SRC.

En complément, il est important que les futurs exploitants voire les services instructeurs incluent systématiquement des traçages dans les études préalables.

### **3. Présentation par la DREAL de la phase 2 du SRC et des modalités de travail, réflexion pour l'élaboration des scénarios d'approvisionnement et du choix du scénario de référence**

Cette seconde étape dans les travaux d'élaboration du futur SRC va être déterminante et devra répondre aux questions suivantes :

Quels seront les besoins dans 12 ans ?

Où en sera le recyclage des matériaux secondaires avec notamment le projet de loi économie circulaire ?

Quels seront les choix de matériaux à privilégier (alluvionnaires, roches massives) pour les granulats ?

Existe-t-il des alternatives possibles à la route pour le transport ?

Faut-il imposer des contraintes ?

Plusieurs éléments de contexte doivent bien sur être intégrés dans l'analyse : 50 000 nouveaux habitants arrivent tous les ans en Occitanie, quel sera l'impact de cette croissance compte-tenu de l'objectif politique de zéro artificialisation nette défini dans le plan biodiversité et bientôt repris dans le SRADDET ?

Faut-il envisager une évolution du marché du BTP avec plus de déconstruction et ainsi plus de matériaux secondaires, une baisse des besoins en matériaux primaires ?

Les évolutions des conditions d'aménagement seront à prendre en compte.

La réflexion est complexe car ces éléments ne sont pas quantifiables aujourd'hui.

Différentes questions seront posées à l'échelle de la région, voire en fonction des sujets à l'échelle des bassins de consommation.

Quels sont les bassins où la tension sera faible et où une exigence environnementale pourra être intégrée ?

La méthode proposée s'articule en 2 temps :

1) 1 journée de groupes de travail fin novembre/début décembre pour traiter 2 questions à l'échelle régionale :

- quelle évolution des besoins en granulats à 12 ans ?
- quelles quantités de ces besoins pourront être couvertes par les matériaux secondaires ?

L'objectif est d'arriver à définir les besoins si nécessaire au niveau de chaque bassin de vie.

2) des groupes de travail territoriaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ; à ce jour 4 grandes zones sont pré-identifiées afin de définir les schémas d'approvisionnement (pourcentage d'alluvionnaires/massif, ressources secondaires, utilisation du rail...) :

- zone grand ouest,
- zone massif central,
- zone méditerranée nord,
- zone méditerranée sud.

Ce découpage pourra être affiné voire revu en fonction de l'avancement des travaux. Certains secteurs pourront par exemple être abordés lors des travaux sur plusieurs zones ; quoi qu'il en soit, aucun secteur ne sera oublié.

### **Temps d'échanges**

M. Muro (Conseil Départemental de l'Ariège) s'interroge sur la définition de l'objectif zéro artificialisation nette, les gravières seront-elles considérées comme de l'artificialisation ?



Selon M. Colin (Chambre Régionale d'Agriculture), en 40 ans, 100 000 ha de terres agricoles ont été perdues. Il est effectivement temps d'arrêter l'artificialisation. La Chambre d'Agriculture soutient le zéro artificialisation et l'intègre dans ses outils de prospective. Pour rappel, l'Occitanie est la première région de France en agriculture biologique et l'agritourisme y est important.

Les représentants de FNE valident la méthode de travail proposée. Ils soulignent qu'il est nécessaire de savoir combien de tonnes de matériaux vont être extraits années par années sur la base des autorisations jusque dans 12 ans. Ils rappellent qu'il faut avant tout travailler sur une réduction des besoins, puis intégrer la disponibilité des ressources.

Pour M. Charpentier représentant l'UNICEM, il faudra faire le point sur ce que les carrières représentent dans le contexte d'artificialisation car l'emprise est certainement relative. Les carrières peuvent aussi être considérées comme un moyen de réalimenter la nappe (élément non pris en compte dans l'étude du BRGM).

P. Dagrass (DREAL) précise que la notion d'artificialisation évoquée faisait plutôt référence aux stratégies d'aménagement et donc renvoie aux besoins en matériaux, et non uniquement à l'exploitation de ressources.

Les représentants de l'UNICEM rappellent que même si la méthode est intéressante, le scénario final devra forcément correspondre à un compromis en fonction des différents enjeux parfois opposés.

Par ailleurs, l'activité carrières est un secteur concurrentiel ; les travaux doivent tenir compte des libertés d'entreprendre et des règles de libre concurrence.

#### **4. Synthèse**

A l'issue de ce 2ème COPIL, **les membres du COPIL sont invités à faire part de leurs remarques pour le 23 octobre au plus tard et à signaler leur souhait de participer aux prochains groupes de travail dont le premier (besoins et ressources secondaires) se tiendra fin novembre/début décembre (mail : [alice.macq@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alice.macq@developpement-durable.gouv.fr) ou [thierry.rousset@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.rousset@developpement-durable.gouv.fr) )**

Les messages transmis par les membres du COPIL ce jour sur la classification, les transports, le recyclage ou la gestion équilibrée et la préservation des eaux ont été notés. Il est également pris acte que la méthode et les objectifs pour avancer sur la 2ème phase du plan sont validés.

C. Portalez remercie l'ensemble des participants au COPIL,

La séance est levée à 17h00.